

2019_CT2_076

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1/2019 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Le 21 mars 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 mars 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – HOUÉIX Roger – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – BACHI Abbassia donne pouvoir à MALAUZAT Irène – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CORNO Jean-François donne pouvoir à BOUDON Jacques – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BARRET Guy – GOUIRAND Daniel donne pouvoir à HOUÉIX Roger – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LHEN Hélène – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à MANCEL Joël – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LEGIER Michel donne pouvoir à RAMOND Bernard – MAILLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à GERARD Jacky – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 21 mars 2019

02_1_02

■ Décision Modificative n°1/2019 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire a adopté le 29 novembre 2018 le Budget Primitif 2019 de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

Le Budget Primitif est un document prévisionnel ; il est nécessaire d'ajuster les prévisions en cours d'année.

Les dotations de gestion étant figées pour l'année, le financement des dépenses supplémentaires ne peut être assuré que par des suppressions de crédits antérieurement votés.

1 – Section de Fonctionnement

Il convient de procéder à des ajustements de crédits entre chapitres au sein de la section de fonctionnement.

Il s'agit principalement de prendre en compte les évaluations définitives de la C.L.E.T.C. relatives aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2018 ; soit des crédits supplémentaires à hauteur de 248.750 €.

Il convient également d'inscrire les recettes relatives à la DSP de l'Arena ainsi que la redevance du stade Maurice David. En effet, ces dernières ont été inscrites par erreur au Budget Principal métropolitain lors du Budget Primitif 2019 ; il convient de les porter sur l'Etat Spécial de Territoire.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

298 750 €

2 – Section d'Investissement

Il convient de procéder à des ajustements de crédits au sein de la section d'investissement.

Les mouvements notables sont les suivants :

L'opération « The Camp » doit être gérée sur le Budget Métropolitain du CT2 conformément à la demande du Receveur Municipal mais doit être financée par la dotation de gestion locale d'investissement du Territoire du Pays d'Aix.

Aussi il convient ici de diminuer la dotation de gestion du Territoire du Pays d'Aix de – 1 000 000 €. Les crédits nécessaires à cette opération doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire en parallèle sur le BPMF.

Par ailleurs, l'opération relative à la DSP de la Salle de Musiques Actuelles (SMAC) devait faire l'objet d'un règlement en 2018 ; or suite au recours lié à la procédure de DSP, ce paiement doit être reporté en 2019.

Il convient donc d'inscrire les crédits nécessaires à hauteur de + 2 200 000 €.

Compte tenu du décalage dans l'attribution de marchés de travaux, des aléas de chantier et de financements de partenaires extérieurs décalés, les restitutions sur les services suivants sont proposées :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Voiries (3C) | - 1 000 000 € (Pertuis rond-point SNCF, Plan de campagne collecteurs) |
| - Coordination de projets (6D) | - 1 150 000 € (CD13 déviation aménagement RD) |
| - Valorisation territoire Iter (3I) | - 950 000 € (Citée des énergies) |
| - Finances (2E) | - 100 000 € (Acquisitions foncières) |

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_076-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

Cette Décision Modificative entraîne une modification de la Dotation de Gestion Locale d'investissement du Territoire du Pays d'Aix de - 1 M€, soit 165 463 164 € au lieu de 166 463 164 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 1 000 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°2018_CT2_496 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 29 novembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n°1 pour 2019 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_076-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
DECISION MODIFICATIVE 1 DU 21 MARS 2019

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Chap / Opér. Budg.	Fonction	Nature	Nature de destination		Dépenses	Recettes
3A/Affaires économiques							
Dépenses							
0.00	4581162390	61	4581	217538	Haut débit	250 000.00	
	4582162390	61	4582		Haut débit		250 000.00
Recettes							
	4581162378	61	4581	20421	Aides aux entreprises	-250 000.00	
0.00	4582162378	61	4582		Aides aux entreprises		-250 000.00
1BAT/ Bâtiments							
Dépenses							
0.00	4581162460	323	4581	2031	Piscine Lambesc	-122 000.00	
	4582162460	323	4582		Piscine Lambesc		-122 000.00
Recettes							
	4581162432	323	4581	2313	Piscine Venelles	-50 000.00	
0.00	4581162432	323	4581	2031	Piscine Venelles	172 000.00	
	4582162432	323	4582		Piscine Venelles		122 000.00
5D/Aménagement de voiries							
Dépenses							
-1 000 000.00	4581162317	61	4581	238	Pertuis rond point SNCF	-750 000.00	
	4582162317	61	4582		Pertuis rond point SNCF		-750 000.00
Recettes							
	4581162335	61	4581	238	Plan de Campagne collecteurs	-300 000.00	
-1 000 000.00	4581162335	61	4581	21712	Plan de Campagne Bassin RD6	50 000.00	
	4582162335	61	4582		Plan de Campagne		-250 000.00
3C/Infrastructures ZA							
Dépenses							
0.00	4581162305	61	4581	21712	PAA GG de la Lauzière	240 000.00	
	4581162305	61	4581	21712	PAA Rue Berthelot	10 000.00	
	4582162305	61	4582		PAA (Pole d'Activité Aix)		250 000.00
Recettes							
0.00	4581162306	61	4581	238	Vitrolles Les Estroublans	-250 000.00	
	4582162306	61	4582		Vitrolles Les Estroublans		-250 000.00
6D/Coordination Projets							
Dépenses							
-1 150 000.00	4581162549	845	4581	204132	CD13 Déviation aménagement RD	-1 150 000.00	
Recettes							
	4582162549	845	4582		CD13 Déviation aménagement RD		-1 150 000.00
-1 150 000.00							
2C/Culture							
Dépenses							
2 200 000.00	458116486	317	4581	20421	SMAC DSP	2 200 000.00	
Recettes							
	4582162486	317	4582		SMAC DSP		2 200 000.00
2 200 000.00							
3I/Valorisation territoire Iter							
Dépenses							
-950 000.00	4581162371	61	4581	204181	Citée des énergies	-950 000.00	
Recettes							
	458216371	61	4582		Citée des énergies		-950 000.00
-950 000.00							
3B/Opérations d'aménagement							
Dépenses							
0.00	4581182316	61	4581	2031	ZAC de la gare de l'Arbois	20 000.00	
	4582182316	61	4582		ZAC de la gare de l'Arbois		20 000.00
Recettes							
	4581162904	61	4581	20421	Aménagement ZAC du Tourrillon	-20 000.00	
0.00	4582162904	61	4582		Aménagement ZAC du Tourrillon		-20 000.00
2E/Finances							
Depenses							
	4581162810	020	4581	2111	Acquisitions foncières	-100 000.00	
-100 000.00	4582162810	020	4582		Acquisitions foncières		-100 000.00
Recettes							
-100 000.00							
TOTAL						-1 000 000.00	-1 000 000.00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_076-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

**ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
DECISION MODIFICATIVE 1 DU 21 MARS 2019**

FONCTIONNEMENT

SERVICE	IMPUTATION				LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Ligne	Chapitre	Fonction	Nature		Dépenses	Recettes
Régularisation CLECT							
248 750.00	5599	011	50	62875	ANRU	-3 397.00	
	5600	011	50	62875	Politique de la ville	7 897.00	
	1564	011	52	617	Politique de la ville	-4 603.00	
	5607	011	734	62875	Pluvial	314 120.00	
	1647	65	633	657382	Tourisme (DFASSO3T)	-254 000.00	
	A créer	011	633	62875	Tourisme	235 982.00	
	5613	011	76	62875	DECI	-27 782.00	
	5601	011	50	62875	Urbanisme	-19 369.00	
	1696	011	61	62875	Zones d'Activités Economiques	-98.00	
1I / SPORTS							
Recettes							
567 000.00	4490	70	326	70388	Arena DSP		540 000.00
	3244	70	325	70388	Maurice David		27 000.00
2E/ FINANCES							
Dépenses							
50 000.00	1678	74	01	748721	Dotation de Gestion Fonctionnement		-268 250.00
Recettes	4548	67	020	673	Titres annulés sur exercice antérieur	50 000.00	
-268 250.00							
						298 750.00	298 750.00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_076-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1/2019 - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	64
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour	60
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 27 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190321-2019_CT2_076-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019